

Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2012002

Signataire : SM

OBJET :Le Campus Condorcet. Procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123.16,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010,

Considérant le projet d'implantation sur le territoire communal d'un campus universitaire d'excellence appelé Condorcet,

Considérant la nécessité d'engager une procédure de DUP valant mise en compatibilité du PLU afin de permettre la réalisation dudit campus,

Considérant le dossier de DUP valant mise en compatibilité du PLU,

Considérant que l'AFTRP agit pour le compte du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche,

Considérant qu'à ce titre, elle est chargée d'engager la procédure de DUP valant mise en compatibilité du PLU,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE : d'émettre un avis favorable au dossier de DUP valant mise en compatibilité du PLU tel que soumis au présent conseil.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/01/2012

Publié le : 27/01/2012

Certifié exécutoire le : 27/01/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué